

LE FORUM (9)

Bulletin du Réseau des Forums André-Naud

Automne 2008

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1

Pages

*L'événement: Une médaille «pas catholique»
au Dr. Morgentaler* _____ **5** _____

SECTION 2

En provenance de divers Forums _____ **34** _____

SECTION 3

Documentation _____ **55** _____

PRÉSENTATION

Ce « Bulletin » (9) présente principalement deux sections: l'une porte sur « l'Événement » et l'autre reflète le cheminement des membres et des Forums.

L'Événement récent qui donne à penser et provoque la prise de parole est cette fois la remise de l'Ordre du Canada au docteur Morgentaler. Cela, pour avoir contribué grandement et à fort prix, à la décriminalisation de l'avortement au Canada. Que la question soit complexe...la plupart des gens le savent. Que les opinions soient partagées et parfois féroce-ment promues ou défendues... nous le savons aussi. Faut-il pour autant en faire un sujet tabou?

Nous offrons au lecteur plusieurs interventions qui rendent compte et de cette complexité et de la variété des perceptions comme des valeurs invoquées. On trouvera également dans ce textes des informations qui peuvent nous interpeller fortement, nous ébranler même. Par exemple:

« Au Québec, il y a un peu plus de 30,000 avortements par année...»

« En France, plus d'une femme sur deux a avorté d'après un sondage de l'Institut B.V.A..Selon ce même sondage où l'on a interrogé 1,000 femmes au début de janvier 2005, 86% de celles-ci estiment que l'I.V.G. laisse des traces psychologiques difficiles à vivre, et 83% voudraient que la société aide davantage les femmes à éviter le recours à l'I.V.G.»
(voir article ci-joint de Jacques Gauthier)

A-t-on le droit de faire comme «s'il n'y avait pas de problème?»

A notre connaissance un seul ecclésiastique s'est compromis dans les journaux en élaborant une réflexion sur cette problématique. Il s'agit de Raymond Gravel, prêtre et député, et également membre d'un Forum

André-Naud. Nous reproduisons ici son intervention.

Et puis, il y a eu le commentaire «condamnatoire» des Évêques catholiques du Canada, que l'on retrouve dans nos pages. Nous ne reprochons pas à nos Évêques de déplorer ou même de dénoncer l'avortement, mais nous posons la question: quand autant de femmes de chez-nous arrivent à prendre une telle décision et doivent «vivre avec» par la suite, est-il «pastoral» d'intervenir en se limitant à une condamnation du phénomène? Je dis bien «pastoral» et non pas «diplomate». Cette condamnation --à elle seule -- peut-elle laisser entrevoir l'amour de Dieu pour le monde, pour les humains, les personnes en chair et en os. C'est le coeur du message évangélique.

Au terme de cette section, un texte substantiel de Pierre de Loch qui pourrait trouver place comme « question préalable» dans le débat: «Existe-t-il une morale chrétienne?» C'est à lire, vous le verrez.!

Quant à la section 2 .- En provenance des Forums - elle s'avèrera sans doute de plus en plus profitable à la vitalité des Forums et du Réseau. Cette prise de parole responsable des membres ou des équipes s'inscrit tot-à-fait dans la poursuite de nos objectifs.

La communication des initiatives diverses stimule les uns et les autres et entretient un certain suspense...Que sortira-t-il , par exemple, de la pétition mise en route à Trois-Rivières-Nicolet en faveur du maintien de l'absolution collective? Comment l'initiative sera-t-elle accueillie? quels fruits produira-t-elle?

Cette section, bien sûr, repose sur l'implication de la base..
A nous tous de nous en reconnaître responsables.

Bonne Lecture
Claude Lefebvre et Hélène Bournival qui
terminent,tel que prévu, leur engagement à la
production du Bulletin Le Forum.
Et demeurent des lecteurs assidus et
des contributeurs occasionnels

Section I

L'Événement: Une médaille «pas catholique» au Dr. Morgentaler

1. L'Ordre du Canada- L'honneur controversé au Dr Morgentaler
(Jean-Claude Leclerc - Le Devoir -07-07-2008)
2. La blessure de l'avortement
(Jacques Gauthier, Opinion, Le Devoir 15-07-2008)
3. Un débat qui manque de tolérance
(Jean-Pierre Proulx, Le Devoir 20-07-2008)
4. L'expérience fondamentale... de qui?
(Marie-Andrée Jacob Le Devoir 23 juillet 2008)
- 5, Henry Morgentaler: Un héros ou un criminel?
(Raymond Gravel - prêtre- député de Repentigny)
6. Commentaire de la Conférence des Évêques Catholiques du
Canada - 3 juillet 2008
- 7, Existe-t-il une morale chrétienne?
Pierre de Loch

L'honneur controversé du Dr. Morgentaler

Jean-Claude Leclerc

Le Devoir du lundi 07 juillet 2008

Le Dr Henry Morgentaler n'a pas été nommé compagnon ni officier de l'Ordre du Canada, mais simple «membre». Aux compagnons, l'Ordre reconnaît une vie de réalisations «exceptionnelle», spécialement au service du pays ou de l'humanité. Chez les officiers, il souligne un degré «élevé» de mérite pour une vie d'accomplissements. Un membre est honoré pour le service rendu, sa vie durant, à une communauté, un groupe ou un domaine particulier.

Pourtant, aucune des personnalités ainsi reconnues depuis 40 ans, quel que soit son titre, n'aura suscité autant d'intérêt, de passion et de controverse que le fondateur des cliniques d'interruption de grossesse.

Le Dr Morgentaler est devenu, pour les uns, un symbole de la liberté des femmes à cet égard et, pour d'autres, une figure détestable de l'avortement

Cette double réputation étonne. car on doit attribuer plutôt au Parlement la toute première acceptation de l'avortement (jusqu'alors tenu sans distinction pour un crime) et à la Cour suprême, sa libérisation. Et, contrairement à la légende, la cour n'a pas reconnu un droit illimité à l'avortement. Elle a simplement invalidé une loi qui en rendait l'accès injustement impraticable.

Depuis, faute d'appui aux Communes, aucune tentative d'encadrement n'a pu aboutir. Le Parlement pourrait néanmoins en établir des conditions jugées «raisonnables». Si aucun parti politique ne veut à présent rouvrir ce débat, on devine aisément pourquoi. Bien des gens étaient déjà favorables à l'avortement; bon nombre d'autres y étaient opposés. Or nul n'a trouvé une solution acceptable pour tous.

Le rôle décisif du Dr. Morgentaler a été de libérer les femmes d'une contrainte d'État qui les soumettait à une médecine et à une justice arbitraires, sinon hostiles. À l'époque, aucun médecin, aucun juriste n'osait s'engager à mettre fin à pareil régime. Lui seul a pris le risque de subir les rigueurs du système, de mettre en jeu sa carrière et sa tranquillité personnelle et d'affronter une opinion impitoyable.

Son avocat au premier procès qu'il a subi, Me Claude-Armand Sheppard, résume ainsi dans le *Globe and Mail*, la contribution du Dr. Morgentaler: «En connaissez-vous plusieurs au pays qui ont réussi à changer la loi aussi complètement? L'Ordre du Canada n'est pas accordé à l'avortement. Il est accordé à un homme exemplaire.»

Pourtant ce n'est qu'à la troisième tentative des admirateurs du Dr. Morgentaler que l'Ordre l'a accepté dans ses rangs. Le gouvernement conservateur s'est hâté d'annoncer qu'il n'avait en rien pris part à cette nomination. On croit savoir cependant que ses deux représentants au comité qui en a fait la recommandation, le greffier du Conseil privé et un sous-ministre du Patrimoine, y étaient opposés.

Comité divisé

Les refus antérieurs indiquent que cette candidature était controversée. Le comité était encore, semble-t-il, divisé. Le juge en chef du pays, Beverly McLachlin, qui en préside les séances, aurait demandé que le vote soit enregistré, un indice d'absence de consensus. D'aucuns y trouvent, outre l'avortement, un motif suffisant pour retirer au récipiendaire, l'honneur qu'il a reçu.

Pour quelles raisons l'Ordre du Canada a-t-il été établi et pourquoi une personne sera-t-elle jugée digne d'en faire partie? L'historien Christopher McCreery a étudié les origines de cet organisme. Créé en 1967 comme symbole d'unité nationale, l'Ordre entendait reconnaître, dit-il, ceux qui ont

8

«contribué grandement» au développement du pays, aux plans tant national et local qu'international. D'où sa devise:»Ils désirent un meilleurpays».

Ces gens n'arrivent pas à prendre partie en faveur de la fédération, alors secouée par de graves tensions au Québec. D'ardents souverainistes y furent nommés, signale McCreery. Les personnalités retenues n'avaient pas non plus à faire l'unanimité. Des artistes excentriques eurent droit au même honneur. Mais le nom du Dr. Morgentaler, explique l'historien, n'était pas recommandé, paraissant susciter une forte division au pays et pouvant entamer le prestige associé à l'Ordre.

D'après cet expert, la nomination va certainement donner lieu à des démissions. Cela n'est jamais survenu au Canada. Mais, en Grande-Bretagne, l'entrée des Beatles dans l'Ordre de l'Empire avait, en 1965, provoqué le départ de 12 personnes. Cet observateur ne passe pas de jugement, mais pose la question:»jusqu'ou sommes-nous disposés à sacrifier l'unité de notre ordre national pour accorder une reconnaissance à un seul individu?»

L'Ordre, rappelle McCreery, ne visait pas seulement à reconnaître des citoyens éminents qui ont rendu «d'importants services dont tout le Canada a profité», mais aussi à favoriser «un sens de l'unité» au sein de l'Ordre tout comme au plan «national».

On retrouve là une question, l'unité nationale, qui a déjà suscité, à l'instar de l'avortement, des affrontements passionnés, mais qui, comme l'avortement, paraît mobiliser de moins en moins l'opinion de nos jours. Aussi serait-il étonnant que l'honneur fait au controversé médecin divise l'Ordre et surtout déchire le pays.

Le Dr. Morgentaler s'est dit surpris que la réaction ne soit pas « plus violente» qu'elle ne l'est. Quelques membres de l'Ordre se sont déclarés honorés de sa présence. Un autre, toutefois, un prêtre catholique, Lucien Larré, a retourné sa médaille. Jusqu'ici, en tout cas, ce sont surtout des médias

anglophones qui se sont intéressés à la question.

Les réactions les plus catégoriques, et les plus prévisibles aussi, sont venues de milieux catholiques. L'archevêque de Toronto, Mgr Thomas Collins, a émis un communiqué déplorant que le plus grand honneur qui soit au pays ait ainsi été «dégradé». L'épiscopat canadien a même réclaté que l'Ordre reconsidère son choix.

La gouverneure générale, Michaële Jean, qui préside l'Ordre du Canada, détient le pouvoir de révoquer une telle nomination. Dans l'histoire de l'Ordre, seulement deux personnes se sont vu retirer cet honneur. Il s'agit de l'avocat du monde sportif Alan Eagleson, emprisonné pour fraude en 1998,, et du leader autochtone David Ahenakew, accusé d'avoir tenu des propos antisémites en 2002.

La démotivation du chef Ahenakew, contrairement à celle d'eagleson, ne fait pas l'unanimité. Mais même une condamnation pénale ou professionnelle n'empêchait pas l'appartenance à l'Ordre, comme en témoigne le cas de l'abbé Larré, aujourd'hui démissionnaire. Toutefois, l'adhésion obligatoire à un même catéchisme moral serait plus problématique. L'unité à laquelle souscrit l'Ordre, et que ses dignitaires représentent, relève-t-elle de l'uniformité de pensée ou de respect des différences?

Il n'y a pas d'unité de vues sur l'avortement, et il n'y en aura pas de sitôt. Mais il y a toute une différence entre la condamnation de cette pratique dans sa vie personnelle ou professionnelle et l'obligation que certains opposants font aux femmes et à toute la société d'interdire cette pratique. Bien que l'avortement soit encore limité dans certaines régions du pays, l'évolution de l'opinion emprunte un autre chemin.

Des gens qui voient dans l'avortement un geste moralement répréhensible le tolèrent néanmoins, pour éviter un plus grand mal. D'autres qui n'y voient pas un crime s'interrogent sur sa banalisation. À constater le nombre

10

d'interruptions de grossesse au Canada, soit près du tiers des conceptions, d'aucuns y déplorent une méthode contraceptive aussi inquiétante que le fléau social auquel le Dr. Morgentaler s'est attaqué.

Le débat n'est donc pas clos.

OPINION

**Libre opinion –
La blessure de l'avortement**

Jacques Gauthier, Gatineau, le 8 juin 2008

Édition [du mardi 15 juillet 2008](#)

Mots clés : avortement, Morgentaler, Ordre du Canada, Canada (Pays)

La vive polémique suscitée par l'attribution prochaine de l'Ordre du Canada au Dr Morgentaler révèle que l'avortement est un sujet hautement émotif qui divise les Canadiens. Le projet de loi C-484 «sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels» a rouvert le débat. Certains craignent de perdre les acquis, soit l'accès à l'avortement. Les militants des groupes «pro-choix» et «pro-vie» sont toujours aussi bien campés dans leur position respective. Difficile de concilier le droit des femmes de disposer de leur corps et le droit de l'enfant à naître.

Personne n'est pour l'avortement, dit-on souvent. Une femme interrompt seulement une grossesse non désirée parce que l'enfant n'est pas le bienvenu pour le moment. On parle d'IVG (interruption volontaire de grossesse), mot qui fait moins mal que l'autre. Être contre l'IVG, dans l'esprit de plusieurs, c'est être contre les femmes, même s'il peut y avoir des relents de machisme à inciter les femmes à avorter.

Le dialogue est-il possible dans un tel contexte de suspicion? L'avortement est tellement tabou qu'il suscite peu de recherches universitaires. Ce n'est pas politiquement correct d'en parler, de poser des questions, de relever, par exemple, la souffrance des femmes qui ont avorté.

L'avortement a été décriminalisé au Canada par la Cour suprême en

12

1988, à la suite d'avortements clandestins qui minaient la santé physique, psychologique et morale des femmes. On voulait respecter le choix des femmes et leur assurer de meilleures conditions pour mettre fin à leur grossesse. La santé physique des femmes n'est plus en danger aujourd'hui. Mais qu'en est-il de leur santé psychologique et morale? Même si la loi autorise l'IVG, dit-on aux femmes qu'elle génère une souffrance?

L'avortement est un acte médical dont on refuse de reconnaître la violence. Cet acte est intimement lié à la loi et à l'éthique, aux sens de la vie et de la mort, aux croyances et aux valeurs. Les femmes sont-elles assez informées des séquelles d'un tel acte? Plusieurs se retrouvent seules, face à leur conscience. Les arguments qui justifiaient un tel acte tombent souvent à plat. Qui peut comprendre cette blessure intime qui touche une dimension importante de la femme, la maternité? Qui peut entendre la plainte de ces mamans qui se demandent un jour: «Quel âge aurait-il aujourd'hui?»

Je ne juge pas ces femmes et je ne veux pas tomber dans le pathos. Je sais que certaines d'entre elles s'en tirent assez bien. Tout dépend de la situation et de la sensibilité de chacune. Cette parole de Jésus, adressée un jour à une femme blessée dans son âme et dans son corps, inspire mon attitude: «Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette le premier une pierre» (Jn 8, 7).

Mais il suffit de jeter un coup d'oeil aux sites féminins dans Internet sous la rubrique «Avortement» pour lire des témoignages émouvants de la souffrance de ces femmes endeuillées. Elles se sentent souvent abandonnées par la société. Des livres récents de psychologues et de soignants lèvent le voile sur ce drame intérieur des femmes à qui on refuse le droit d'exprimer leur peine.

Pourquoi le nombre d'avortements a-t-il doublé en 10 ans? En France, près d'une femme sur deux a avorté, d'après un sondage de l'Institut BVA. Selon ce même sondage, où l'on a interrogé 1000 femmes au début de janvier 2005, 86 % de celles-ci estiment que l'IVG laisse des traces psychologiques difficiles à vivre et 83 % voudraient que

la société aide davantage les femmes à éviter le recours à l'IVG.

Au Québec, nous ne sommes pas très loin de ces chiffres. Il y a un peu plus de 30 000 avortements par année, payés par nos impôts. Si l'enfant n'est pas «programmé», c'est quasiment rendu un devoir d'avorter. Nous nous exterminons volontairement. Y aura-t-il assez d'immigrants pour tenir le fort? D'ici là, amusons-nous et amenez-en des festivals. Mieux vaut rire que pleurer.

On a banalisé un acte médical qui n'a rien d'anodin pour les femmes, et pour les médecins aussi, formés à sauver des vies. Même Simone Veil, l'instigatrice de la loi sur l'avortement en France, admet que c'est un échec de voir autant d'avortements. La généralisation de la contraception en a fait un moyen de contraception comme les autres. A-t-on pensé à développer une politique de prévention de l'avortement qui ne se réduise pas seulement à la promotion de la contraception? De son côté, Henry Morgentaler, qui estime avoir réalisé 100 000 avortements, a toujours refusé d'avorter après la 24e semaine. Il n'y a pas d'âge limite au Québec. Si c'est devenu un bébé à tel mois de grossesse, parce que viable, qu'en est-il avant, alors que nous savons que la vie commence dès la conception? Le statut ambigu de l'embryon et du fœtus occasionnera encore bien des discussions.

Si la famille et l'entourage de la femme enceinte n'étaient pas si empressés de suggérer l'avortement, il y en aurait moins, car les femmes se sentiraient soutenues et moins seules. Y a-t-il une vraie liberté de choix quand on n'envisage même pas la possibilité de garder l'enfant? Si on valorisait la maternité et la paternité, dans les médias et ailleurs, s'il y avait plus d'argent pour aider les mères dans le besoin, il y aurait peut-être plus de naissances. Le Québec fait des pas encourageants dans ce sens, avec les congés parentaux. Sans rêver aux familles d'antan, ne faut-il pas retrouver le sens de la famille? Et si des femmes le désirent, pourquoi ne pas leur parler de la possibilité de confier leur enfant à l'adoption?

De même, des personnes compétentes devraient être à la disposition des

14

femmes qui ont eu recours à un avortement, afin de les aider à évacuer le sentiment de culpabilité, à soigner cette blessure de vie qui laisse des traces jusque dans la conscience et l'inconscient. Il en va de notre avenir.

Un débat qui manque de tolérance

Opinion

Jean-Pierre Proulx,
Professeur de la faculté des sciences de l'éducation de
l'Université de Montréal

Édition du samedi 19 et du dimanche 20 juillet 2008

La remise de l'Ordre du Canada à Henry Morgentaler a soulevé l'indignation des militants dits «pro-vie^a» et de l'épiscopat catholique. Certains médias, en revanche, se sont empressés de fustiger les uns et les autres. J'ai même lu un chroniqueur traiter les opposants «d'ayatollahs de la droite^a».

Il appartient à l'autorité compétente et mandatée légalement à cette fin de décider qui mérite de recevoir l'Ordre du Canada. Cela va de soi. La question est plutôt de savoir si cette décision est opportune et appropriée. Cela est, cela va de soi également, matière à débat.

Certes, aux yeux de la loi, l'avortement n'est pas un crime au Canada. Ainsi en a décidé la Cour suprême. Toutefois, chacun peut raisonnablement continuer de soutenir que la pratique de l'avortement est moralement inacceptable et, par conséquent, 1) condamner moralement cette pratique et 2) de tenter démocratiquement de faire reconnaître à nouveau l'avortement comme un crime par le législateur. Cela fait partie des libertés citoyennes d'opinion et d'expression, à l'égal de l'opinion contraire.

Chartes des droits

Mais venons-en au fond. Observons d'abord que tous les citoyens, favorables ou non à l'avortement, partagent au moins une conviction profonde,

16

d'ailleurs inscrite à l'article 1 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne du Québec, soit que «tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne^a. L'équivalent se trouve dans la Charte canadienne. En fait, sous ce rapport, tous les Canadiens sont pro-vie.

Pour justifier la pratique de l'avortement, ses partisans soutiennent que le fœtus n'est pas une personne tant que son développement ne lui permet pas de subsister en dehors du sein maternel. A contrario, le Dr Morgentaler lui-même n'accepte pas de pratiquer des avortements après un certain nombre de mois de grossesse. Même l'argument «du droit de la femme de disposer de son corps^a» n'est pas recevable, dans notre droit, sitôt que l'on reconnaît que le fœtus qu'elle porte est viable. Avorter volontairement un fœtus viable équivaut, en effet, dans ce cas, à irrémédiablement disposer en effet du corps d'une autre personne, bref à le tuer.

Statut du fœtus

Aussi, on voit bien où se situe le débat: le fœtus non viable hors du sein de sa mère est-il ou non une personne? Les tribunaux ont convenu que non. Mais d'autres personnes pensent sincèrement le contraire. Or cette conviction est loin d'être déraisonnable. Il existe en effet de très bons arguments pour l'étayer et le premier, sinon le plus convaincant, est celui du sens commun qui repose sur une expérience fondamentale: sitôt enceinte, volontairement ou non, une femme a en effet la conscience claire que ce qu'elle porte en son sein est un être différent d'elle et que, par conséquent, cet être, bien qu'il lui soit intimement lié, n'est pas son propre corps. Le fait que le fœtus ne soit pas viable avant un certain nombre de semaines ne change en rien cette expérience profonde.

Dans cette perspective et pour ceux qui partagent cette conviction, l'avortement constitue un meurtre et, par conséquent, mérite la réprobation et éventuellement sa condamnation par l'État. Ainsi s'explique l'intransigeance qui

est la leur dans la défense de leurs convictions. Ils ne font en effet aucune concession. Cette intransigeance ne saurait toutefois justifier d'aucune façon le recours aux insultes, pire à la violence, à l'atteinte à la propriété ou aux menaces de mort contre les personnes qui pratiquent ou ont recours à l'avortement et auxquels on a assisté malheureusement souvent.

Tolérance

Au surplus, en société, la tolérance envers les personnes qui ont des convictions contraires et qui les défendent de bonne foi et sincèrement, est aussi une vertu citoyenne. On ne saurait donc, dans l'espèce, accuser la Cour suprême de mauvaise foi pour avoir décriminalisé l'avortement comme tous ceux, et c'est la majorité au Canada, qui estiment qu'elle a eu raison de le faire.

Mais même temps, la tolérance ne signifie pas renoncer à dénoncer ce qui, en conscience, paraît moralement indéfendable, surtout si l'enjeu est une question aussi fondamentale que le droit à la vie sur laquelle, je le rappelle, tout le monde est d'accord. On ne peut donc s'étonner que des Canadiens, dont je suis, estiment totalement inapproprié le fait que le Canada confère en leur nom au Dr Morgentaler un honneur dont la pratique est, à leurs yeux, tout autre chose qu'honorable.

L'expérience fondamentale... de qui ?

Marie-Andrée Jacob

Édition du mercredi 23 juillet 2008

J'ai lu avec intérêt la lettre de Jean-Pierre Proulx «L'Ordre du Canada au Dr Morgentaler -- Un débat qui manque de tolérance» publiée dans Le Devoir du 19 juillet 2008. Un paragraphe de cette lettre, celui portant sur le statut du fœtus, m'a fait sursauter. M. Proulx nous parle du «sens commun» et de «l'expérience fondamentale» et «profonde» de la femme en début de grossesse. La femme «sitôt enceinte, volontairement ou non» aurait «immédiatement la conscience claire» qu'elle porte en elle est un être différent d'elle. Quels propos audacieux provenant d'un individu qui n'a jamais été, ne sera jamais, et ne pourrait jamais être enceint, de surcroît! Eh bien non, il n'y a pas d'«expérience fondamentale» qui accompagnerait le début de la grossesse, à part peut-être dans la sphère théorique et religieuse d'où semblent émerger les énoncés solennels de M. Proulx.

Pour ma part, je donnerai naissance à un enfant bientôt. J'ai hâte, et je désire ce petit être plus que tout. Mais «sitôt enceinte», il n'y avait rien dans ma vie qui s'apparentait à ce sens commun ou à cette expérience profonde dont la lettre de M. Proulx traite avec tant d'assurance. Tout au long de la grossesse, les femmes peuvent se sentir heureuses et en parfaite harmonie avec elles-mêmes, tout comme elles peuvent se sentir envahies par un parasite, découragées, enragées, perdues. La remarquable et insondable complexité de la chose humaine est là, dans cet éventail hétéroclite d'expériences. Malheureusement, ce sont des déclamations comme celles de la lettre de M. Proulx sur «la femme enceinte» au sens générique qui brouillent les pistes lorsqu'il est question d'avortement, et qui nous empêchent, encore aujourd'hui, de prendre véritablement au sérieux la liberté (même lorsque protégée par la loi) de toutes les femmes de disposer de leur corps.

Henry Morgentaler : un héros ou un criminel?

L'annonce par la gouverneure générale, Michaëlle Jean, de remettre la plus haute distinction de l'Ordre du Canada au docteur Henry Morgentaler a suscité de vives réactions tout à fait opposées. Pour les uns, il s'agit d'une reconnaissance d'un grand humaniste et d'un défenseur du droit des femmes au libre choix en matière d'avortement; pour les autres, c'est un criminel notoire, un assassin d'enfants, un être hideux, perfide et démoniaque qui mérite les foudres de l'enfer éternel.

Personnellement, ça me bouleverse d'entendre des propos aussi extrêmes et contradictoires sur une même personne. Dire que Morgentaler est un héros et le plus humaniste du 20^{ième} siècle, c'est charrié un peu, beaucoup... Mais dire en même temps que c'est un criminel, un assassin et qu'il est responsable de la situation actuelle du trop grand nombre d'avortements, c'est charrié tout autant. Qu'on le veuille ou non, ce médecin a travaillé sans relâche à faire de l'avortement un acte médical légal afin d'aider des femmes pauvres et démunies à mettre fin à une grossesse qu'elles ne peuvent assumer. Combien de femmes ont été charcutées clandestinement, au risque de leur santé et même de leur vie, à cause d'un viol ou d'une incapacité à mettre au monde un enfant? Morgentaler avait la conviction profonde qu'il devait aider ces femmes, en leur permettant l'accompagnement médical nécessaire pour mettre fin à la barbarie à laquelle elles s'adonnaient, parce qu'elles ne pouvaient faire autrement.

Malheureusement, la lutte du docteur Morgentaler pour le droit à l'avortement nous a fait prendre conscience du vide juridique quant au droit du fœtus; ce qui a donné lieu à une banalisation de l'avortement. Mais attention! Le docteur Morgentaler n'est pas responsable de l'impuissance de nos gouvernements successifs qui ont été incapables de promouvoir la vie et de la favoriser par des programmes et des ressources qui permettraient aux femmes de mettre au monde l'enfant qu'elles portent. Que la Cour Suprême

du Canada dise que le foetus , sur le planjuridique, n'a aucun droit est une chose, mais sur le plan humain et moral, il en a sûrement, et le dire ouvertement ,ce n'est pas rétrograde, ni une atteinte à la liberté des femmes, qui ont aussi la responsabilité de porter la vie. C'est pourquoi, l'avortement ne peut être banal, même si légal et nécessaire dans certains cas. Et dans les cas où il y a avortement, l'état se doit de préserver la santé, la dignité et l'intégrité de la femme, car l'avortement n'est jamais un choix heureux pour la mère, de sorte que celle-ci devrait recevoir l'aide psychologique nécessaire pour limiter les séquelles et pour éviter qu'une telle tragédie ne se reproduise.

Par ailleurs, démoniser le docteur Morgentaler, comme certains chrétiens catholiques le font,c'est manquer de jugement et c'est faire preuve d'irresponsabilité quant à la situation actuelle qui est la nôtre. Nous sommes tous concernés par l'avortement. Il nous appartient donc d'éduquer, d'accompagner, de responsabiliser nos jeunes, pour qu'ils puissent vivre leur sexualité de façon responsable. Ce n'est sûrement pas en recriminalisant l'avortement qu'on peut régler le problème. Les règles et les interdits ne font qu'infantiliser les gens. C'est pourquoi, j'invite les dirigeants de l'Église catholique à plus de modération dans leurs commentaires. Il me semble qu'il y a des nuances à faire, concernant le docteur Henry Mogentaler, si on veut rassembler les uns et les autres autour d'une politique commune qui respecterait, à la fois, la vie et la dignité des femmes et celles des enfants à naître, Ce n'est sans doute pas en polarisant le débat sur la banalisation, d'une part, que nous trouverons un terrain d'entente et que nous pourrions espérer travailler à la culture de la vie et au respect de la liberté et de la responsabilité des hommes et des femmes d'aujourd'hui.

Aussi, il serait dangereux de condamner Henry Morgentaler de génocide ou de crime contre l'humanité, parce qu'il serait responsable de la mort de milliers de foetus humains, comme il serait injuste de condamner l'Église qui, en refusant l'usage du condom, aux pays d'Afrique, a provoqué la mort de centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ayant contracté le virus du sida. Il est vrai qu'il nous faut nous préoccuper des enfants à

naître, mais il ne faudrait surtout pas négliger ceux qui sont déjà nés et qui vivent dans la misère et dans la pauvreté, jusqu'à mourir de faim, à cause de l'insensibilité des pays riches comme le nôtre.

Il ne nous appartient pas de juger le docteur Henry Morgentaler, en lui refusant la distinction de l'Ordre du Canada pour son combat pour les femmes qui vivent le drame d'une grossesse non désirée. Lui refuser une telle reconnaissance, c'est non seulement porter un jugement sur lui, mais c'est aussi ignorer la mort tragique annuelle de ces milliers de femmes et les séquelles physiques et psychologiques de millions d'autres à qui on refuse le droit de vivre dans la dignité et la justice.

Pour ceux et celles qui ont le jugement facile et la condamnation rapide, peut-être pourraient-ils s'inspirer du commentaire d'un évêque du 5^{ème} siècle qui disait: *«Vous donc qui êtes durs et incapables de douceur, apprenez la bonté de votre Créateur et ne soyez pas pour vos compagnons de service des juges amers et des arbitres, en attendant que vienne celui qui dévoilera les replis des coeurs et attriduera, lui, le maître tout-puissant, à chacun sa place dans la vie de l'au-delà. Ne portez pas de jugements sévères afin de n'être pas jugés de même et transpercés par les paroles de votre propre bouche comme par des dents acérées...»* (s. Astère d'Amasée)

Raymond Gravel, ptre-député de Repentigny

Journaux: La Presse et le Devoir: lundi 14 juillet 2008

Commentaire de la conférence des Évêques catholiques du Canada au sujet de l'attribution de l'Ordre du Canada au Dr. Henry Morgentaler

La Conférence des évêques catholiques du Canada accueille avec consternation l'attribution prochaine de l'Ordre du Canada au Dr. Henry Morgentaler. Nous considérons qu'une telle récompense reliée à une pratique aussi néfaste que l'avortement constitue une grave erreur et porte atteinte à la signification même de l'Ordre du Canada.

Dans le site de la Gouverneure générale, il est écrit que « La devise de l'Ordre, DESIDERANTES MELIOREM PATRIAM, » signifie « ils veulent une patrie meilleure. Les actions du Dr. Morgentaler sont loin d'avoir amélioré notre patrie et continuent de créer la controverse et la désunion dans le pays. Au nom de la liberté de choix, il a encouragé le développement d'une culture de la mort et a, ainsi, porté atteinte aux plus vulnérables, les enfants à naître.

L'attribution d'une telle décoration dans ce contexte discrédite l'Ordre du Canada. Il s'agit d'un affront inadmissible aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui se vouent à la protection des êtres les plus vulnérables, dont les enfants à naître

Nous demandons aux autorités compétentes de reconsidérer cette nomination.

Le 2 juillet 2008

Existe-t-il une morale chrétienne?

Pierre de Loch

Dans la recherche des valeurs humaines, chrétiens et non-chrétiens sont-ils dans une situation fondamentalement différente? Cette question surgit à tout moment; elle constitue une pierre de touche de la présence de l'Église au monde.

Il ne s'agit pas de nous demander si notre foi en Dieu nous distingue des autres. Personne ne le niera, bien que beaucoup contesteront l'objectivité de cette adhésion. Mais, avons-nous, comme communauté chrétienne, une perception de la conduite humaine foncièrement différente?

En recherche avec l'humanité entière

Il nous faut d'abord reconnaître que bien des valeurs que nous pensions spécifiques du christianisme appartiennent à tous et constituent le patrimoine commun de l'humanité.

Ainsi, beaucoup ont cru -- et continuent de croire -- que la fidélité inconditionnée est propre au sacrement de mariage, ou qu'un certain mode de vivre les fiançailles devrait caractériser les croyants. Il est vrai que l'Église catholique revendique ces valeurs comme indispensables aux chrétiens. Mais cela ne signifie pas qu'elles ne puissent être également valables pour les autres... ; cela n'indique pas non plus que, proclamées en droit (telle l'indissolubilité du mariage), elles soient tellement mieux réalisées en fait par les chrétiens.

Des valeurs sont vécues au nom de la foi, sans que les chrétiens se rendent compte que, s'ils étaient non-croyants, ils les vivraient vraisemblablement aussi en tant qu'hommes. Est-ce donc à bon droit que l'on se réfère à la foi chrétienne pour des attitudes humaines auxquelles d'autres adhèrent également, tout en leur donnant un fondement différent.?

Il est trop facile -- voire injuste -- de nous annexer tous ceux qui adoptent la même conduite humaine, en disant que ce sont des chrétiens

qui s'ignorent. Outre le fait qu'ils refusent d'être ainsi embrigadés, cette manière de tout nous approprier n'est pas justifiable. Certes, à nos yeux de croyants, tout se rattache à Jésus-Christ, par qui tout a été assumé, et en qui tout trouvera son achèvement. Pourtant, chaque progrès, chaque civilisation ne passe pas par le christianisme. Dans le déroulement de l'histoire humaine, des valeurs peuvent éclore -- et se développent en fait -- sans lien direct avec la révélation chrétienne et à fortiori avec l'Église terrestre. Comme l'écrit le Père Congar dans *Jalons pour une théologie du laïc*, la royauté universelle du Christ ne se réalise pas entièrement ici-bas par l'Église, mais en partie par le temporel, avec ses lois et son dynamisme propres.

Ne pouvons-nous adopter des valeurs tout simplement comme hommes, parce que nous appartenons, au même titre que les autres, à la communauté humaine?

Chaque fois que nous monopolisons une attitude humaine, que nous la revendiquons indûment comme spécifique du christianisme, nous entra-vons à un double titre le progrès.

D'une part, en nous la réservant, nous n'aidons pas l'ensemble de l'humanité à la découvrir. Ce n'est pas seulement ou d'abord en fonction de Jésus-Christ, c'est avant tout au nom de la vérité humaine du lien conjugal que les époux, qu'ils soient chrétiens ou non, veulent un engagement inconditionné. Le sens de l'indissolubilité, l'humanité ne le découvre que progressivement; de même il a fallu de nombreux siècles pour que la monogamie soit largement perçue comme indispensable pour que l'homme et la femme puissent s'impliquer à part entière dans le dialogue conjugal. Et s'il est vrai que bien des chrétiens et la communauté chrétienne jouent un rôle d'avant-garde dans cette prise de conscience par l'humanité de la valeur de la fidélité, ils ne font, avec l'aide de leur foi, qu'être attentifs à une dimension humaine propre à la vérité du mariage.

S'il est grave de revendiquer pour *une* conception de vie des valeurs qui appartiennent au patrimoine commun de l'humanité, il est d'autre part tout aussi préjudiciable que les chrétiens, parce qu'ils ont respecté vaille que vaille l'indissolubilité du mariage, croient pour autant avoir atteint le coeur du christianisme. Attribuant ces valeurs humaines à leur foi, beaucoup en-

restent là, sans se rendre compte que rien dans leur comportement n'est encore spécifiquement chrétien. Parce qu'ils ont une certaine morale, ils se croient chrétiens.

Aussi sont-ils profondément troublés lorsqu'on leur dit que la fidélité n'est pas propre au sacrement de mariage. Ils demandent avec anxiété: « Mais alors, à quoi cela sert-il de se marier à l'Église? » Cette interrogation est caractéristique d'un enseignement étroitement moralisant qui n'a pas éveillé la foi. Est-il juste de se demander: « à quoi sert » le sacrement, dans le sens de : « qu'est-ce que cela m'apporte? » Si on croit en Jésus-Christ, s'il s'est établi avec lui un lien personnel intime et profond, c'est avec lui et en référence à lui qu'on voudra fonder son mariage. On ne se marie pas à l'Église *pour* des avantages mais parce que, croyant, on bâtit en référence au Christ ce foyer que l'on inaugure.

Attribuer à des comportements moraux communs à tous la spécificité du christianisme empêche d'aller au-delà et de découvrir ce qui constitue la vérité profonde de la foi.

Au nom de comportements soi-disant meilleurs, on se met à part. En toute humilité, « oh, certes, non par mérite personnel, mais on ne sait par quel dessein mystérieux de Dieu », on revendique pour les chrétiens un niveau moral supérieur..., celui qu'on veut inculquer « à nos enfants, dans nos maisons »... Si l'on croit que ce qui nous spécifie c'est une conduite morale d'une autre qualité on est amené, sans s'en rendre compte, à ne pas souhaiter, voire même à contrecarrer, la promotion morale des non-chrétiens. Dans la mesure où les établissements non confessionnels donnent une éducation morale identique à celle des écoles catholiques, bien des parents n'y comprennent plus rien: « A quoi sert donc une éducation chrétienne? »

Plus d'un qui se lamente sur la décadence générale des mœurs, tient en même temps à ce que le christianisme garde un monopole des valeurs morales. Ainsi, tout essor moral en dehors du christianisme est inconsciemment freiné, car il réduirait d'autant la spécificité de la foi, au point même de menacer d'en supprimer un jour la raison d'être.

Dans un monde où les comportements moraux des non-croyants sont dans l'ensemble assez semblables à ceux des chrétiens, les incroyants inter-

pellent: votre Dieu est donc inutile, puisque sans lui on peut également avoir le souci actif des sous-développés, respecter le bien-commun, être fidèle à son conjoint... Tel est le défi que l'athéisme contemporain nous lance.

Convaincu jusqu'ici que notre supériorité morale prouvait la vérité de notre foi, nous devons dorénavant nous poser autrement la question religieuse. S'il est possible, sans la foi, d'avoir un comportement moral assez semblable, il faut en conclure soit que Dieu n'existe pas, soit que la spécificité du christianisme se situe ailleurs.

De droit, plus lucides?

A de multiples reprises, et récemment encore dans l'encyclique *Humanae Vitae*, l'Église a revendiqué au nom de la foi une perception *privilegiée* de ce qui est valable comme conduite humaine. Sur un plan de morale «naturelle», Paul VI demande l'assentiment au magistère de l'Église « non pas tant à cause des motifs allégués que plutôt en raison de la lumière de l'Esprit-Saint, dont les pasteurs de l'Église bénéficient à un titre particulier pour exposer la vérité» (lettre encyclique sur la régulation des naissances, no 28, en référence à *Lumen Gentium* no 25)

Aurions-nous donc en tant que peuple croyant, une vision en soi meilleure de l'humain? La morale naturelle ou rationnelle est pourtant le lieu de rencontre de tous, ce que nous devons chercher ensemble, ce sur quoi nous pouvons converger, quelles que soient nos options philosophiques ou religieuses.

Si nous dénions aux athées la possibilité d'avoir eux aussi, même si elle est différente de la nôtre, une perception valable de la conduite humaine, si nous abordons le dialogue avec eux dans la conviction que notre connaissance de l'homme est de droit plus valable, il devient impossible de se rencontrer vraiment. Car nous ne pouvons pas appeler dialogue une confrontation que nous engageons avec le sentiment d'être nécessairement, de par notre foi, mieux éclairés qu'eux.

Est-il sûr que la révélation, qui nous parle de notre destinée ultime et de l'alliance actuelle avec un Dieu d'amour, nous donne sur le comporte-

ment humain des précisions nouvelles, qui nous dispenseraient de tout effort commun pour comprendre l'homme?

Il a fallu de nombreuses générations pour dépasser le faux conflit foi-science. Aujourd'hui on comprend que, se situant à des plans différents, la science ne concurrence nullement la foi; et celle-ci ne met pas en question la nécessité pour la science de se déployer dans l'autonomie de ses lois propres. Une clarification semblable s'impose entre morale et foi. Le chrétien sort-il de la condition commune? La recherche autonome de la moralité des comportements humains est-elle foncièrement transformée par la foi? C'est loin d'être certain. Cela ne se dégage guère avec certitude de l'Évangile

Si au lieu de devoir chercher humblement, avec tous, à travers les leçons du vécu, les normes précises de la conduite humaine, le croyant pouvait les découvrir directement dans la révélation, il y aurait rupture entre lui et ceux qui n'ont pas la foi.

Il n'est pas évident qu'il existe une morale spécifiquement chrétienne.

Certes, les attitudes à l'égard de Dieu sont propres à celui qui vit dans la foi. Il y a une morale théologique, ou mieux: des perspectives théologiques à toute attitude humaine. Mais les comportements des hommes sont-ils différents?.

La question - combien débattue déjà dans le passé -- mérite un nouvel examen. L'interrogation devient d'autant plus pressante que la religion est en présence, non plus d'un monde qu'elle régent, mais d'une humanité autonome, se considérant comme adulte, dont les options morales, à travers recherches et faux pas, peuvent être très valables.

Dire qu'il n'y aurait pas, dans les comportements inter-humains, de valeurs morales spécifiquement chrétiennes, ce n'est nullement affirmer pour autant que la morale soit dénuée d'importance. Le croyant, comme quiconque, doit avoir une morale. Mais pourquoi ne devrait-il pas chercher ses valeurs morales aux mêmes sources que tous: c'est-à-dire mener, en dialogue avec tous, sa recherche d'une meilleure saisie de l'humain.

Que le pape s'exprime au sujet de la morale conjugale, c'est très souhaitable. Mais le fait-il simplement comme homme ayant un grand cré-

dit, ou comme chef religieux, jouissant en tant que tel de lumières particulières? Est-il normal qu'il dicte au monde ses normes de moralité, sans raison communicable, au nom d'une autorité hors pair, dispensée de toute confrontation véritable, qui lui viendrait de sa mission de chef religieux de l'Église catholique? La question est grave. Elle conditionne la relation Église-monde. On ne peut l'écarter sans plus, comme si le seul fait de s'interroger à ce sujet était le signe qu'on veut détruire la foi. Est-ce bien la foi que l'on détruirait, ou plutôt des options annexes, contingentes, liées indûment à la foi? Celle-ci n'en sortirait-elle pas purifiée, grandie?

Il ne s'agit nullement -- répétons-le -- de mettre en cause la nécessité d'une morale. Mais pourquoi cette morale, le croyant ne la fonderait-il pas, avec tous, sur la quête jamais terminée d'une meilleure compréhension de l'homme, grâce à la lucidité et la loyauté dont l'humanité est capable. Pourquoi et au nom de quoi dispenser le chrétien de cette recherche commune?

Que la foi en Jésus-Christ donne au croyant un souci réel d'affiner ses comportements les plus authentiquement humains, le chrétien doit comme les autres, le découvrir par une attention constante à la condition humaine, toujours en devenir. La foi introduit un ferment d'exigence ultérieure de transformation de l'homme, mais elle n'en précise pas elle-même les contours.

Attribuer à la foi un regard *privilegié* sur la morale est contestable tant en principe que dans les faits. Que la communauté chrétienne ait été promotrice du progrès de la condition humaine en bien des points, c'est indéniable. Nombreux sont les non-chrétiens qui louent cette force civilisatrice du ferment chrétien. Pourtant, on ne peut ignorer les domaines où le milieu chrétien ou catholique, -- laïcs, prêtres, hiérarchie, -- loin d'être expert en humanité, a été aveugle à des promotions humaines, qu'il a tenté de freiner, souvent inconsciemment. Pensons aux découvertes scientifiques, à l'évolution, aux acquis de la psychologie des profondeurs, à la promotion sociale, à l'égalité de la femme... Chacun de ces exemples peut paraître discutable à certains. Demandons-nous cependant si nous les contestons au nom d'une vue objective de la réalité historique, ou par impossibilité d'admettre que l'Église catholique puisse sur certains aspects importants de la condition

humaine, être moins lucide que des non-croyants.

Pourquoi, au nom de la foi chrétienne, ne pourrait-on pas accueillir avec une égale attention la perception morale de ceux qui, tout en ne partageant pas la croyance religieuse, ont aussi un avis important et valable sur ce qu'est l'homme et la conduite humaine? Que la foi nous dise la signification ultime de l'homme, c'est-à-dire son alliance avec Dieu, c'est son charisme, son rôle spécifique. Il existe incontestablement une morale théologique: la dimension théologique de nos actes. Mais qu'il y ait à cause de la foi un regard nécessairement privilégié sur les normes concrètes de croissance morale de l'humanité, cela n'est pas évident.

La foi nous appelle de manière impérieuse à la promotion morale de l'humanité, certes. Mais il n'est nullement certain qu'il incombe à la foi, de nous indiquer elle-même les conditions de ce progrès moral.

La foi ne se désintéresse donc pas de la morale. Mais peut-elle la déterminer par elle-même? Ne renvoie-t-elle pas le croyant à la recherche commune à tous, sur un pied d'égalité?

Peut-on d'ailleurs encore parler d'une morale naturelle ou rationnelle si c'est la foi qui la détermine?

Quelle est la bonne nouvelle?

Ces réflexions concernant les conditions de l'emprise de la foi sur le déroulement de l'histoire humaine paraîtront peut-être négatives, destructrices. Ne seraient-elles pas, au contraire, libératrices pour la foi? En liant étroitement celle-ci à une morale, n'en compromet-on pas la portée universelle, et ne la déforme-t-on pas dans sa signification essentielle? Moralisatrice, l'Église peut-elle être en même temps témoin de l'alliance avec Dieu?

Certes, l'Église a bien conscience que son rôle spécifique est de révéler Dieu et son amour pour l'humanité. Mais elle donne l'impression de croire qu'elle ne peut évangéliser que si les êtres ont acquis un certain niveau de moralité. Celle-ci serait une *condition préalable* à l'écoute de la parole de Dieu.

Ce n'est pourtant pas ce que l'Évangile nous apprend. Le ministère du Christ ne consiste pas à transformer la morale. Ainsi, il ne lutte pas contre l'esclavage. Il entérine la perception morale de son époque, car sa tâche est autre: révéler Dieu, faire découvrir la présence inlassable de l'amour infini au coeur des tâtonnements, et libérer la relation à Dieu des entraves du pharisaïsme et de la synagogue.

Découvrir ce qu'est Dieu pour nous, telle est sa Bonne Nouvelle; il l'annonce non d'abord à ceux dont la rectitude morale est indéniable, mais de préférence aux pauvres physiquement et moralement.

Le coeur du message serait-il moral? S'agit-il de susciter la transformation du comportement des hommes, ou de leur apprendre la foi dans ce que l'amour de Dieu fait pour eux? Se convertir, ce n'est pas avant tout changer son agir, c'est croire que Dieu nous aime, c'est donner sa confiance à Jésus et par lui au Père, dans l'Esprit. La *métanoïa*, cette conversion du coeur, n'est pas, par elle-même, un changement de l'attitude morale; elle est une découverte joyeuse et confiante de ce qu'est Dieu en lui-même et pour nous.

Ce qui est spécifique au christianisme n'est peut-être pas: «aimez-vous les uns les autres». Des non-chrétiens nombreux, le réalisent aussi et souvent fort bien. Mais Jésus a dit «Aimez-vous ...comme je vous ai aimés», c'est-à-dire de cet amour même que le Père a pour moi et à travers moi pour vous. Donne-t-il avant tout l'exemple d'une générosité plus grande, ou nous montre-t-il que toute attitude fraternelle a sa source dans la vie du Père?

Une certaine transformation morale sera normalement la conséquence de la foi, de la découverte que Dieu nous aime, mais elle n'en est jamais dans l'Évangile un exigence préalable. Le ministère du Christ porte non sur la détermination de ces conséquences morales (il dit simplement: «Va et ne pêche plus») mais sur l'éveil et le développement de la foi (« Oh femme, que ta foi est grande»)

Cette foi, cette conversion du coeur, vont susciter un nouveau dynamisme moral. La foi, l'espérance et la charité théologiques donnent à notre agir une signification ultérieure. Les déterminations de cet agir ne sont pas fournies par la foi, mais bien par la présence au monde, avec ses recherches,

ses tâtonnements, ses confrontations.

Ainsi la fidélité conjugale ou la justice sociale ne sont pas requises d'abord au nom de la foi; la foi cependant en éclaire le sens ultime. Il n'y aurait pas au sens strict de morale chrétienne; il y a une morale rationnelle, que la foi ne vient ni corriger, ni compléter, mais illuminer.

L'homme croyant n'est en rien dispensé de son interrogation sur la conduite humaine: les lois de sa recherche morale n'en sont pas modifiées. Mais la perception grandissante d'un au-delà de l'homme, présent au coeur de toutes les réalités humaines, situe la croissance humaine dans une relation d'alliance avec Dieu, raison d'être ultime de l'homme.

En un mot, il faut se demander si le fait de prendre conscience de l'amour de Dieu pour nous et de nous ouvrir à cet amour transforme les exigences de l'amour humain, ou nous renvoie, avec une attention renouvelée, à la recherche morale commune à toute la condition humaine; une recherche qui a ses lois propres et autonomes, qui elles aussi sont de Dieu.

Dans la pauvreté

L'Église est paralysée dans sa mission d'annoncer Dieu, là où elle considère qu'un certain niveau moral est lié indissolublement à l'écoute de la Bonne Nouvelle. Ainsi elle croit ne pouvoir sacramentaliser un mariage que s'il est conclu suivant des normes qu'elle détermine elle-même (plus en fonction du christianisme socio-culturel que d'un impératif évangélique.) Elle rejette de la participation aux sacrements ceux dont le niveau moral ne correspond pas à ce qu'elle attend (les divorcés remariés, par exemple).

Écartant des catégories d'êtres moralement pauvres, laissant croire que certaines misères morales empêchent de participer au banquet eucharistique et rendent incapables de se tourner vers le Seigneur qui annonce l'amour de Dieu, elle est une Église de «riches». Pourtant le signe que le royaume de Dieu est là, c'est que les pauvres sont évangélisés. Il n'est pas dit: les pauvres sont transformés, leur conduite est rectifiée, mais: les pauvres sont évangélisés, la Bonne Nouvelle leur est communiquée; ils peuvent entrer dans la joie de la révélation de Dieu.

Les discriminations sont d'autant plus inacceptables que tous nous sommes pauvres. Si l'eucharistie est une assemblée de pécheurs, on ne voit pas à quel titre certaines formes de pauvreté morale seraient plus inadmissibles que d'autres pour l'écoute de la Bonne Nouvelle et la communion au Christ-Sauveur.

«Il s'assied à table avec des pécheurs», reprochait-on à Jésus. N'a-t-il pas déclaré: « Les prostituées entreront avant vous dans le royaume de Dieu». Ces pécheurs, nous sentirions-nous moins prêts à nous asseoir à la même table qu'eux, alors que notre péché, même s'il est moins spectaculaire est tout aussi réel et nous marque tout entiers. Faute d'accepter de le reconnaître, nous sommes tentés de lancer des excommunications. Est-ce bien la foi qui l'exige? Nous pensons au contraire que l'annonce de l'amour de Dieu, qui nous est faite en Jésus-Christ, peut retentir partout, quel que soit le niveau de morale des personnes ou des peuples. Il n'y a pas de préalable. Ce qui est spécifique à l'Église, c'est cette Bonne Nouvelle. Quant au message moral, il peut et doit émaner de toutes les instances morales du monde.

Témoins de l'alliance

La Bonne Nouvelle du salut n'est pas que l'homme a surmonté sa misère, son péché, mais que Dieu est avec nous, qu'il nous accompagne dans notre cheminement. Dans le Christ, tout peut se vivre selon une perspective d'espérance, avec la certitude que c'est l'amour de Dieu qui explique l'élan de l'homme vers son bien et qui en montre le seul terme.

Ainsi la foi en éclairant la signification ultime de la condition humaine, nous renvoie avec un dynamisme nouveau au combat humain, sans en modifier pour autant les exigences et les normes. Celles-ci ne nous sont pas données toutes faites: l'homme doit les dégager lentement, pauvrement, de l'expérience qui a, elle aussi, sa source en Dieu.

Les chrétiens restent des hommes comme les autres, soumis aux mêmes impératifs, aux mêmes recherches patientes. Mais à l'intérieur de cette unique communauté de destin qui constitue l'humanité, ils sont les témoins -- toujours inadéquats -- de l'alliance avec Dieu. Témoins de l'alliance et

non, comme tels, moralisateurs.

Dans la mesure où le peuple chrétien n'est guère assez révélateur de Dieu, il est d'autant plus tenté de chercher sa raison d'être dans un rôle moral qu'il croit lui être spécifique. Il faut rendre cette fonction moralisatrice à toute la communauté humaine, dont nous sommes, nous chrétiens, des participants à part entière, et retrouver à l'intérieur de l'humanité notre apport spécifique: l'annonce de l'amour inconditionné de Dieu pour nous.

Et cette Bonne Nouvelle peut retentir partout, quel que soit le niveau moral des êtres. Ceux qui se reconnaissent pauvres pourront le mieux accueillir une annonce qui donne sa vraie Lumière, sa véritable Joie à notre devenir humain.

On a souvent souligné combien le magistère avait très heureusement, ces derniers temps, rendu aux fidèles le sens de l'engagement temporel sur tous les plans: social, politique, scientifique, culturel... De fait, après un désintéressement indéniable des chrétiens fuyant leurs responsabilités temporelles, ce souci d'incarnation a une grande importance. L'effort de l'Église dans ce sens a donc une particulière valeur.

Mais il y a, dans cette présence au monde, une étape nouvelle à franchir. Car cet engagement auquel la foi nous pousse, ce n'est pas à la foi à en préciser les contours. L'Évangile n'a pas de lumières particulières à ce sujet. Les déterminations doivent émaner de la communauté humaine.

Vouloir lier le message du Christ aux modalités du comportement humain, c'est paralyser l'essor de la foi et en même temps faire de l'Église, dont la mission est d'annoncer l'alliance avec Dieu, un bloc en concurrence avec de légitimes responsabilités temporelles. Il n'est pas étonnant alors qu'en un geste d'autonomie beaucoup soient amenés à rejeter la foi, dont on ne leur montre pas la spécificité.

SECTION 2

En provenance de divers Forums

1. Initiative d'une pétition pour sauvegarder l'absolution collective
(Forum Trois-Rivières.)
2. Opinion: Accueil de l'autre, ouverture à la différence
Bernard -Simon Leclerc (Forum Joliette)
3. Lettre d'un C.P.P. au président de l'A.E.C.Q. quant à l'accueil des
personnes divorcées remariées.
(St-Jérôme)
4. L'Église hors les murs.
Robert Hotte (Trois-Rivières / Nicolet)
5. L'Église catholique a-t-elle encore sa place au Québec?
Raymond Gravel (Joliette)

Trois-Rivières, le 11 août 2008

Monseigneur,

Sachant que très bientôt vous aurez à prendre position sur l'abolition des célébrations communautaires du pardon avec absolution collective, les membres du Forum André-Naud des diocèses de Trois-Rivières et Nicolet désirent vous informer qu'ils ont initié depuis plusieurs semaines une réflexion approfondie sur le sujet.

Reconnaissant largement les fruits nombreux et bienfaisants que cette forme de célébration de la Réconciliation a générés en ces dix dernières années, ils sollicitent maintenant, à travers une pétition populaire, l'aval des baptisés des deux diocèses en faveur du maintien de la célébration sacramentelle du pardon avec absolution collective. Ci-inclus vous trouverez tous les documents qui pour consultation et consentement seront prochainement acheminés aux responsables des diverses instances concernées de la vie paroissiale.

Partenaires avec vous d'une même mission d'Église et vraiment désireux de voir les membres du Peuple de Dieu, dans une dynamique responsable, s'exprimer librement sur un sacrement de guérison qu'ils ont appris à goûter, nous souhaitons que pour la sanctification des âmes Jésus le Bon Berger éclaire et inspire les cœurs de tous et chacun dans ce qui sera, nous osons le croire, la meilleure décision pastorale à prendre.

Fraternellement en Notre-Seigneur,

Trois-Rivières, le 11 août 2008

Au pasteur et aux membres de l'ÉPP,
Aux membres du CPP ou COP ou CPU

Bonjour,

À titre de membres du Forum André-Naud Trois-Rivières/Nicolet, nous cherchons à nous laisser éclairer par l'expérience chrétienne, la Parole de Dieu et les documents de Vatican II, pour répondre aux besoins actuels de l'Église Peuple de Dieu. Par la présente, nous vous suggérons, dans un esprit de concertation entre les différents paliers d'intervention de votre communauté chrétienne, une démarche communautaire de réflexion et d'action.

Par votre pratique pastorale, au quotidien sur le terrain, vous savez que des options et des comportements qui semblaient évidents il y a fort longtemps sont maintenant questionnés. Au début de l'automne 2008, notre évêque aura à prendre position sur l'abolition des célébrations communautaires du Pardon avec absolution collective. C'est pourquoi nous vous proposons de faire circuler une pétition qui fournirait des arguments favorables au maintien de ces célébrations vécues dans vos communautés.

Notre recherche a permis de découvrir les effets produits au fil de quelque 10 années de pratique, par les célébrations communautaires du Pardon avec absolution collective. De plus, nous ajoutons quelques éléments pour aider votre réflexion:

- Considérant que pastoralement nous sommes passés d'une désaffection massive à l'égard de la confession individuelle à un accueil empressé

dans le Peuple de Dieu et à une assistance nombreuse pour un rendez-vous apprécié de grande intériorité avec notre Seigneur;

- Considérant que la présence nombreuse et active des baptisés constitue une manifestation du «*sensus fidelium*», c'est-à-dire un lieu théologique important qui mérite d'être considéré comme un signe des temps, une puissante marque d'assentiment et de large réception d'un sacrement d'Église, ainsi que l'affirme Mgr Dionne «Le Peuple de Dieu sait parfois plus que nous ce dont il a besoin et il le dit par sa participation quand la formule répond favorablement à ses attentes¹»;
- Considérant que «la rareté des prêtres et leur incapacité de répondre convenablement aux demandes qui s'imposeraient s'il n'y avait qu'une façon ordinaire de recevoir le sacrement du Pardon²» risquent d'engendrer l'insatisfaction des fidèles et de contribuer à une surcharge notable de la tâche des ministres qui s'y consacrent;
- Considérant «qu'au regard des sources bibliques et de l'histoire du sacrement de la pénitence, chaque forme de célébration du pardon qui intègre les trois éléments essentiels (contrition, aveu et parole ministérielle d'absolution) est en elle-même complète. L'Église ne peut pas déclarer qu'elle atteste la rémission des péchés en sous-entendant qu'elle ne l'atteste pas vraiment³».

Après avoir réfléchi sur le sujet, nous comptons sur votre bonne collaboration pour reproduire en quantité désirée la pétition ci-jointe, la faire circuler dans votre communauté chrétienne et la retourner par la poste à l'adresse suivante: **FORUM ANDRÉ-NAUD TROIS-RIVIÈRES, 3470, Louis-Pasteur, #506, Trois-Rivières (QC), G8Z 4E9**. Soyez assurés que toutes les pétitions seront acheminées à notre évêque pour l'aider à prendre sa décision au début de l'automne.

Nous vous remercions de votre indispensable et précieuse collaboration,

Au nom du FAN Trois-Rivières/Nicolet,

Raymond Anctil
Robert Hotte

Céline Girard

François Gravel

1. Mgr Gérard DIONNE, *Je suis votre frère*, Québec, Anne Sigier, 2004, p. 132.

2. *Ibid.*, p. 133.

3. Charles WACKENHEIM, *Une Église au péril de ses lois*, Ottawa, Novalis, 2007, pp. 129-130.

SUGGESTION DE PRÔNE

Aux pasteurs:

Aux nom des membres du Forum André-Naud Trois-Rivières/ Nicolet je vous prie instamment de prendre en considération la présente démarche de pétition sollicitant respectueusement auprès de notre évêque la poursuite des célébrations sacramentelles du Pardon avec absolution collective.

Si vous croyez que cette forme de célébration de la réconciliation a jusqu'à présent suscité des fruits nombreux et bons dans la vie de nos frères et sœurs tout en assurant la vitalité de notre Église, il vous appartient maintenant, dans une dynamique responsable, d'en promouvoir la continuité en invitant vos fidèles à signer la dite requête.

Aux prônes des messes de la fin de semaine précédant la signature de la pétition, il serait avantageux de sensibiliser les membres de votre (vos) communauté(s) par le court message suivant (qu'il soit verbal ou écrit dans le feuillet ou semainier paroissial):

Au terme des célébrations dominicales de la fin de semaine prochaine, vous serez invités à signer une pétition «demandant à Mgr notre évêque de bien vouloir maintenir en vigueur dans notre diocèse la célébration sacramentelle du Pardon telle que vécue, en toute liberté de conscience, depuis environ 10 ans.»

Merci à vous de soutenir cette initiative,

votre confrère, François Gravel, prêtre

PÉTITION TROIS-RIVIÈRES

Les membres du Forum André-Naud T.R./Nicolet
se préoccupent de vivre dans une Église attentive aux signes des temps

**Depuis près de 10 ans, les catholiques du diocèse de Trois-Rivières
ont la possibilité de célébrer le sacrement du Pardon
avec absolution collective qui :**

- S'inscrit dans la Tradition vivante de l'Église qui témoigne d'adaptation continue de la liturgie de ce sacrement aux besoins changeants du Peuple de Dieu;
- S'inspire de Vatican II qui veut mettre en lumière la dimension communautaire du pardon et des autres sacrements;
- S'avère un lieu très fort d'expérimentation de l'amour miséricordieux, gratuit et inconditionnel de Dieu envers ses enfants;
- Aide grandement les baptisés à dépasser une gêne, une culpabilisation malsaine pour privilégier une démarche de guérison qui incite à améliorer leur relation avec Dieu et les autres;
- Donne aux baptisés de goûter aux fruits de l'Esprit: libération, accroissement des forces des pénitents, paix et joie de la conscience et action de grâce au Dieu de miséricorde.
- Est l'une des plus belles réussites de pratiques religieuses de notre Église ces dernières années.

Nous soussignés demandons instamment à Mgr notre évêque de bien vouloir maintenir en vigueur dans le diocèse de Trois-Rivières la célébration sacramentelle du Pardon telle que vécue, en toute liberté de conscience, depuis environ 10 ans.

2 ACCUEIL DE L'AUTRE, OUVERTURE À LA DIFFÉRENCE

Quiconque a des amis, des proches parents, voire des enfants homosexuels, bref toute personne le moindrement respectueuse de leur dignité ou tout catholique qui prône un message évangélique d'accueil, d'amour, de générosité et d'égalité des êtres humains, a dû être profondément outré et infiniment attristé par l'hostilité du Saint-Siège à l'égard des gais et des lesbiennes.

La participation du Vatican au débat actuel sur les unions homosexuelles échauffe les esprits beaucoup plus qu'il n'éclaire la question. Il est tout à fait légitime que l'Église s'oppose à la reconnaissance juridique de l'union de personnes de même sexe sur la base d'une certaine conception du mariage et qu'elle recommande la réflexion de la part du législateur avant l'adoption de décisions hâtives à cet égard. L'utilisation d'un langage roturier de la part de l'Église est par contre là où le bât blesse. Le document publié le 31 juillet 2003 par la Congrégation pour la doctrine de la foi et approuvé par le pape Jean-Paul II, dans lequel l'homosexualité est qualifiée de «dépravation grave, d'anomalie et de comportement déviant» ne fera qu'exacerber l'homophobie et l'intolérance envers les personnes dont c'est l'orientation sexuelle.

Comme bien des parents, je souhaite que mon garçon de sept ans soit hétérosexuel tout simplement parce que la vie dans la marginalité me paraît «difficile, voire douloureuse à assumer et à vivre», pour reprendre les mots de Denise Bombardier parue dans *Le Devoir* du 10 août dernier. Mais prenons garde d'oublier que l'orientation sexuelle est imposée par la nature - et donc par Dieu- et que nous pourrions apprendre un jour que notre propre enfant ou un de nos petits-enfants est gai ou lesbienne.

Saurons-nous faire preuve de la compréhension, de l'accueil et de l'amour

qu'un enfant est en droit de s'attendre de ses parents? Laisserons-nous quelqu'un les calomnier? Pas moi, à tout le moins et, heureusement, pas davantage Raymond Gravel, curé de la paroisse Saint-Joachim-de-la-Plaine, dans Lanaudière, qui a voulu, dans sa lettre ouverte parue dans les pages de La Presse 2003, dénoncer l'intolérance et l'intimidation de l'Église et se dissocier de cette condamnation des homosexuels parce qu'ils sont différents.

L'histoire le prouve: le Saint-Siège a toujours été le dernier à abandonner les pratiques désuètes ou discriminatoires envers son peuple. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à se rappeler qu'au Québec, l'Église catholique s'opposait au droit de vote des femmes. À titre de catholique, je ne peux que me réjouir de constater que certains membres du clergé partagent des opinions différentes de celles de sa Sainteté et, surtout, qu'ils soient suffisamment «culottés» pour les exprimer ouvertement. Dommage par contre que l'épiscopat québécois ne se sente pas autant interpellé lorsqu'une injustice est commise et qu'il ne fasse pas preuve de plus courage pour rappeler les belligérants à l'ordre lors de questions de société, quelque épineuses qu'elles soient.

Je suis toujours dans la foi catholique et je m'efforce encore de croire que malgré tous ses manquements envers l'humain, l'Église catholique va se réajuster.

L'influence d'un débat constructif sur l'homosexualité dans l'Église tel qu'il s'est amorcé permettra, plus que le dénigrement manifesté par une minorité de fondamentalistes, de dépasser la perspective étroite de la dimension sexuelle.

Bernard-Simon Leclerc.
St-Charles-Borromée

3 Lettre d'un C.P.P. au président de L'A.E.C.Q. Quant à l'accueil des personnes divorcées remariées

Rosemère, le 12 juin 2008

Mgr Martin Veillette, président,
Assemblée des évêques catholiques du Québec,
1225, boul. Saint-Joseph Est,
Montréal (Québec) H2J 1L7

Mgr Veillette,

Nous, les membres de l'équipe pastorale de la paroisse Saint-Luc dans le diocèse de Saint-Jérôme, avons pris connaissance du document intitulé : « L'accueil des personnes en situation conjugale particulière ».

Une phrase en particulier avait attiré notre attention ; c'est la suivante : « Il arrive que des couples (comprendre des couples en situation conjugale particulière) se retrouvent devant une communauté chrétienne peu accueillante ». Nous avons voulu vérifier comment nos paroissiens (nes) qui participent régulièrement aux messes dominicales se situent vis-à-vis les personnes divorcées remariées et l'accès à l'Eucharistie. Les résultats sont les suivants à la question : Si des personnes divorcées et remariées civilement communient pendant la messe êtes-vous :

d'accord ? 267

pas d'accord ? 19

18 personnes n'ont pas donné leur opinion et 17 personnes n'ont fait que des commentaires seulement.

Il y a eu 321 réponses dont seulement 6% ont répondu négativement à la question.

Nous savons qu'une autre paroisse de notre diocèse a fait le même exercice pour arriver sensiblement aux mêmes conclusions.

Nous pensons que les personnes ont répondu avec leur cœur dans le sens suivant : elles vivent des situations dans leur propre famille qui les font souffrir intérieurement ; mais elles n'excluent pas les enfants des activités familiales ; elles acceptent leurs enfants avec leurs forces et leurs faiblesses. Si elles n'excluent pas leurs enfants, elles ne conçoivent pas que Dieu puisse exclure ses enfants à la participation complète à l'Eucharistie. De plus, nous pensons que nos paroissiens (ne), participant aux célébrations dominicales partagent ce sentiment très généralisé contre toute forme d'exclusion dans notre société.

Nous émettons l'hypothèse que la très grande majorité des personnes catholiques, participant aux eucharisties dominicales, partagent les résultats de notre sondage. Nous ne sommes pas en mesure de vérifier cette hypothèse mais nous pensons que l'Assemblée des évêques catholiques du Québec pourrait vérifier cette hypothèse en s'engageant à faire un tel sondage dans les diocèses de la province, si elle le jugeait opportun et nécessaire.

De toute façon, nous pensons qu'il faudrait utiliser avec beaucoup de retenue l'affirmation à savoir que des couples en situation conjugale particulière se retrouvent devant une communauté chrétienne peu accueillante.

Nous vous remercions de votre attention.

Sincèrement

Les membres de l'équipe pastorale de la paroisse

Saint-Luc (Diocèse de Saint-Jérôme)

Par : Michel Forget, prêtre

4-

L'Église, hors les murs

Robert Hotte, diacre

« Au-dessus du pape en tant qu'expression de l'autorité ecclésiale, il y a la conscience à laquelle il faut d'abord obéir, au besoin même à l'encontre des demandes de l'autorité de l'Église »
(Joseph Ratzinger alias Benoît XVI, 1967)

Lors de la rédaction de mon mémoire de maîtrise, je posais, comme hypothèse, les deux questions suivantes : « Où est le seuil? Où est la frontière? » en relation avec la pastorale des communautés. Ces questions provenaient de ma recherche et visaient avant tout à présenter une orientation en vue de passer d'un ministère diaconal axé sur les services pastoraux à rendre à l'intérieur d'une Église de « pratiquants » à une démarche vers une pratique en réponse aux besoins pastoraux de notre temps là où ils se situent. Ce questionnement survenait au moment de ma pratique ministérielle en pastoral du baptême à la paroisse Ste-Catherine-de-Sienne. Je n'avais pas choisi cette activité comme démarche diaconale mais je répondais à l'appel de mon curé débordé par les demandes de baptême. Durant cette période je rencontrai , en préparation au baptême, plus de 1000 parents en entrevues personnelles et en rencontres collectives. Mais la presque totalité de ces gens ne venaient pas aux célébrations de la communauté. Alors j'en vins à la conclusion que nous avons des chrétiens (ils faisaient baptiser leurs enfants) qui vivaient en marge de la démarche religieuse de la communauté. Ils se situaient donc au seuil ou encore à la frontière de notre communauté. Ces limites de seuil et de frontière ne se situent pas dans l'espace, mais dans le cœur des personnes. J'en déduis donc qu'être au seuil ou au-delà de la

frontière de la communauté est une attitude de cheminement qui se traduit dans un comportement. Pierre Léger disait en 1994 : « Le diacre n'est-il pas l'un des agents de la construction de l'Église en train de se faire, celle des seuils, des marges et des frontières. » Puis toujours à l'intérieur de ma recherche de maîtrise, je découvris Eugène Lapointe (À ce monde aimé de Dieu proclamer l'Évangile, 1997) qui affirme que le Québec est un pays de mission. Nous avons à le découvrir et accepter de risquer l'avenir disait-il. Se pourrait-il que l'Église existante ne soit plus pertinente à la situation, en particulier dans sa structure et sa pratique? Mon auteur relève un fait sociologique important. La génération de l'après-guerre (celle de 1939-45) a tout simplement refusé de transmettre sa foi. Et il proposait des enjeux actuels pour remédier à la situation à partir du livre Risquer l'avenir (1992) de l'AEQ. Peu de ces suggestions ont été mises en œuvre. D'ailleurs, j'ai appris depuis que la foi, ça se communique beaucoup plus que ça se transmet.

Où est-il donc le lieu de la foi? Sur mon chemin de réflexion, j'ai rencontré André Myre (Pour l'avenir du Monde, Fides, 2007) et j'ai identifié un lieu de la foi hors les murs de l'Église existante. Je dois le texte qui suit à ce livre dans une section intitulé justement « Hors les murs ». André Myre fait en premier lieu l'historique sociologique de la non communication de la foi après 1960 à partir de l'exemple du vécu d'un couple qui s'éloigne peu à peu d'une pratique religieuse désuète pour se rapprocher de la vie et ainsi « Ils s'étaient dits catholiques, puis chrétiens, et maintenant ils ne savaient plus trop comment se définir. Ils étaient rendus ailleurs. » Pourtant, on n'efface pas le passé. Ce couple souffrait de la non pertinence de sa religion de jadis mais il avait le désir d'un quelque chose dont il ignorait la nature. Je cite intégralement la conséquence qu'en tire l'auteur : « Ce couple – avec quiconque lui ressemble – est en quelque sorte l'Église d'aujourd'hui. L'Église, la vraie Église, celle qui comprend la majorité des croyants (démocratie oblige!) est depuis quelques années hors des murs. C'est au dehors qu'elle vit, qu'elle respire, qu'elle se cherche, qu'elle se

laisse transformer par la vie, qu'elle ose entendre les questions troublantes qui semblent ne pas trouver encore de réponses. C'est l'Église vivante, mais non rassemblée, parce que constituée de frères et de sœurs qui ne sont pas encore reconnus. C'est l'Église authentique, mais qui ignore qu'elle existe. L'Église de Jésus Christ, fille de l'autre, mais qui vit à l'ombre de sa mère. Je sais bien que la réalité de cette Église ne correspond pas à la définition qu'on en donne souvent, soit celle d'un corps rassemblée. Mais comme la vie a souvent le défaut de ne pas suivre les définitions, ce sont ces dernières qui doivent s'adapter et non pas la vie ». Il me fallait porter à votre attention ces paroles même si la citation est longue.

André Myre n'encourage personne à quitter l'Église existante mais à prendre conscience que « L'ancien monde est en train de mourir, et le nouveau n'est pas encore ». Mais certains entendent l'appel à changer les choses de l'intérieur et c'est correct comme ça. L'auteur de ce livre nous dit toutefois qu'il a la conviction que « mon Église, depuis quelques décennies, est à sortir de l'institution dans laquelle elle s'est exprimée depuis près de deux millénaires ». Il faut aller ailleurs c'est-à-dire hors les murs. Il choisit, lui, de parler à l'Église hors les murs, la sienne, qui est issue de l'autre pour qu'elle prenne conscience d'elle-même et ainsi la rassurer dans sa démarche hors les murs. Car « ils ont décidé au fond d'eux-mêmes d'être croyants autrement dans l'histoire en mouvement » sans pour autant nier à une minorité le droit de poursuivre à l'intérieur des murs. Par ailleurs, cette minorité dans l'Église se demande : « Comment décrocher de cette vision de « fonctionnaires de Dieu » pour mieux relativiser l'effritement normal d'une structure qui a fait son temps et qui a peut-être pris trop de place au détriment du service d'une mission que la hantise de sauver les meubles a mise en veilleuse » (Zoël Saulnier dans le Prions en Église de la Pentecôte, le 11 mai 2008). L'Église hors les murs existe parce que la majorité des croyants ont perçu depuis plus ou moins longtemps que dans l'Église existante la loi primait sur l'Évangile.

Je conclus mon article par une réflexion personnelle qui voudrait

faire voir le gouffre entre ces deux Églises et je prends comme exemple le Décret de la CECC en vue de l'abolition des célébrations communautaires du pardon pour revenir à la confession individuelle des péchés. L'Église existante ne solutionnera pas le problème des murs qui la séparent de l'autre qui vit dans le monde en promulguant des décrets visant à abolir les rencontres communautaires avec absolution collective. J'ai sondé les reins et les cœurs des gens de mon entourage, et ils sont assez nombreux, et je n'ai pas trouvé une seule personne qui veut revenir en arrière et revivre le sacrement du pardon selon ce Décret. Pourtant la grande majorité de ces personnes se situent à l'intérieur des murs de l'Église existante. Que penser de l'opinion de ceux et celles qui demeurent avec l'Église hors les murs ? Ce que j'écris actuellement ne servira à rien d'autre qu'à exprimer ma profonde désillusion pour ne pas dire davantage à la suite de la lecture du texte approuvé par la majorité des évêques canadiens et pour une part certainement québécois sur le « Sacrement de Pénitence » comme ils l'appellent. Ce texte pose question à mon intelligence pour sa compréhension et à ma conscience dans son application. Quand j'y pense, pas une seule fois dans ce texte ai-je lu le mot « miséricorde » si ce n'est dans le titre en latin de la lettre apostolique « Misericordia Dei » et encore moins le mot « amour ». Il n'y a que des péchés et surtout des péchés mortels et les moyens pour les « effacer ». Ce que nous aimerions c'est une Église qui se veut évangélique et non pas juridique. Le salut vient de l'amour de non de la loi. J'adhère aussi à cette affirmation d'André Myre : « Si Dieu ou son Christ ont décidé de faire pousser l'Église hors les murs, qui peut s'y opposer ? ou déclarer savoir de source sûre que tel n'est pas le cas. »

Dans le même Prions en Église du 11 mai dernier Zoël Saulnier pose des questions pertinentes : « Comment donc faire le passage d'une Église cléricale à une Église de baptisés ? Comment libérer l'Esprit, redonner à l'action de l'Église audace et générosité. » Si l'Église ne devient pas autre, il y a péril dans la demeure...Je n'aime pas les hivers qui n'annoncent pas de printemps conclut Zoël Saulnier. Voilà des propos qui amènent une sérieuse réflexion à tout baptisé(e) qui se pose des questions en son âme et conscience.

5- L'Église catholique a-t-elle encore sa place au Québec?

À lire le rapport de la commission Bouchard-Taylor, à écouter les commissaires aux différentes tribunes où ils sont invités, à analyser les commentaires dans les journaux, on peut se demander si le rapport de la commission reflète vraiment la réalité québécoise, en matière religieuse. Monsieur Bouchard parle d'une crise de perceptions plutôt que d'une crise d'accommodements raisonnables. Selon lui, si les québécois d'ascendance canadienne-française réagissent mal aux accommodements religieux d'autres confessions, c'est qu'ils ont gardé une rancune face à l'omniprésence passée de l'Église catholique et qu'ils transposent aujourd'hui leur rancœur sur les autres religions qui font maintenant partie du paysage québécois.

De tels propos sont méprisants pour l'ensemble des catholiques du Québec, comme si leur foi était un vestige du passé, que la majorité d'entre eux ont rejeté les valeurs chrétiennes que l'Église a toujours véhiculées et que le catholicisme québécois n'a plus de place que dans le patrimoine historique contenu dans des livres et qui s'exprime seulement par des symboles sur les murs de nos édifices ou sur les pierres de nos bâtisses.

On parle de l'Église catholique comme d'une institution fossilisée qui n'a plus sa place dans la société québécoise. Comme bon nombre de mes contemporains, je suis tout à fait d'accord avec le principe de la laïcité qui reconnaît la séparation de l'Église et de l'État. Mais ce concept ne doit pas annoncer la mort de l'Église à laquelle appartient encore la majorité d'entre nous. Hélas! C'est ce que nous entendons et c'est ce que nous percevons lorsque nous osons affirmer notre foi chrétienne dans l'espace public. Personnellement, comme prêtre et comme député, je me suis fait dire, à maintes reprises, que ce n'était pas ma place en politique et de retourner dans ma sacristie. Devons-nous nous sentir coupables d'être catholique au Québec, en 2008?

Et pourtant, lorsqu'on regarde l'évolution de la foi chrétienne au Québec, on se rend bien compte que ce n'est pas l'Église que la majorité rejette, mais bien l'autoritarisme de certains membres du clergé qui jugent et qui condamnent et qui voudraient exercer un pouvoir sur les gens qu'ils ne possèdent heureusement plus. Ceux-là sont très minoritaires et nuisent grandement à la majorité. Mais les catholiques du Québec ont aussi évolué : ils sont capables de critiques envers l'institution et s'ils ont abandonné certaines pratiques de la religion, ils continuent toujours de se référer à l'Église pour la célébration des passages importants de leur vie : Baptême, Confirmation, 1^{ère} Communion, Pardon, Mariage et Funérailles, et beaucoup d'entre eux s'engagent sur le plan social à cause de leur foi chrétienne et de leur appartenance à l'Église. La plupart des catholiques du Québec sont pour l'égalité homme-femme, ils préconisent des changements au sein de leur Église et ils sont ouverts, accueillants, respectueux et tolérants envers les autres. Comment faire autrement, puisque l'évangile les y invite?

Par ailleurs, quand on lit les recommandations des commissaires, concernant la religion, les catholiques du Québec sont frustrés et ne peuvent accepter que leur foi chrétienne n'a pas plus de valeur, non pas qualitative, mais historique, que la foi musulmane ou la foi d'autres confessions religieuses nouvellement installées au Québec. C'est ce qui rebute les gens et ce n'est malheureusement pas seulement une perception; c'est la réalité.

Quand dans une même recommandation, les commissaires suggèrent comme pratiques d'harmonisation d'enlever le crucifix accroché au mur de l'Assemblée nationale, mais de conserver l'érouv juif autour de la ville d'Outremont, on peut comprendre la réaction d'intolérance de certains qui se voient dépouillés de leurs symboles, pendant qu'on en accorde à d'autres. Oui, il nous faut nous ajuster à la nouvelle réalité québécoise; mais il faut que ces ajustements soient faits de part et d'autre. Il n'est pas très loin le temps où toutes les religieuses catholiques étaient voilées; dans certains milieux, on les a même forcées à s'habiller en laïque, si elles voulaient continuer à enseigner. Elles se sont adaptées. Mais voilà que nos deux commissaires suggèrent que

les élèves et leurs professeures musulmanes qui le veulent puissent porter le hidjab dans nos écoles publiques, et cela, au nom de l'intégration, sous prétexte que c'est en toute liberté que ces femmes portent le voile, même si ce symbole contredit l'égalité homme-femme. Messieurs Bouchard et Taylor n'ont pas compris que la religion peut, parfois, dépouiller les gens de tout sens critique et donc les rend incapables de liberté; les kamikazes en sont un exemple éloquent.

Sur le plan culturel, les commissaires sont d'avis qu'il faut soustraire le Québec du multiculturalisme canadien, car celui-ci menace la culture et la langue française comme valeurs communes du Québec. On propose donc l'interculturalisme, c'est-à-dire que la culture québécoise est première et les autres cultures se greffent à elle pour l'enrichir et la faire évoluer. Sur le plan religieux, ne faudrait-il pas proposer l'interconfessionnalité au lieu de la multiconfessionnalité, si on veut sauvegarder nos valeurs chrétiennes et les enrichir au contact d'autres confessions religieuses? Aussi, tout en favorisant la laïcité ouverte, il nous faut absolument conserver un certain visage chrétien à la société québécoise, qui peut s'exprimer, non seulement dans ses symboles patrimoniaux et dans ses œuvres artistiques, mais aussi dans ses valeurs profondes qui l'ont façonnée depuis 400 ans. L'Église catholique peut et doit occuper une place prépondérante au Québec, non pas une Église autoritaire, fermée sur elle-même qui voudrait s'imposer à tout le monde, mais une Église ouverte sur le monde, respectueuse de la diversité, accueillante, évangélique, dont l'engagement social favorise plus de justice et plus d'égalité et de dignité pour tous. Cette Église peut rallier encore, sinon la totalité, à tout le moins la majorité d'entre nous.

Raymond Gravel ptre-député de Repentigny
Le 25 mai 2008

SECTION 3

Documentation

- 1- *La morale sexuelle de l'Église catholique contestée au nom de «l'Esprit de Jésus.»*

1- La morale sexuelle de l'Église catholique contestée au nom de «l'Esprit de Jésus»

Jean-Claude Leclerc

Le Devoir - édition du lundi 04 août 2008

Il aura fallu que le clergé et la hiérarchie catholique soient touchés par le scandale de la pédophilie pour que la sexualité revienne à l'ordre du jour dans l'Église. Ni l'opposition au pouvoir célibataire ni même la désaffectation des fidèles après le refus de la contraception n'avaient jusqu'alors ébranlé le pouvoir de cette institution.

Il n'a pas manqué de théologiens pour remettre en question les positions de Rome sur la morale sexuelle, le célibat ecclésiastique ou le statut des femmes dans l'Église. Mais rares sont les membres de la hiérarchie qui ont contesté les interdits que la papauté a jetés sur ces sujets peu après Vatican II

Ce silence de l'épiscopat est désormais rompu. Un évêque d'Australie, Mgr Geoffrey Robinson, a publié un livre qui n'a guère fait de bruit en milieu catholique, mais dont l'analyse théologique et historique secoue plusieurs des conceptions en vigueur au Vatican.

Le titre principal -- *Confronting Power and Sex in the Catholic Church* -- indique clairement les sujets qui sont visés. Le sous-titre -- *Reclaiming the Spirit of Jesus* -- annonce le caractère radical du propos. Venant d'un théologien et juriste à l'esprit conservateur, la démonstration n'en est que plus percutante.

Jeune prêtre entendant la confession de laïcs qu'il admirait, Geoffrey Robinson s'était demandé. « si Dieu pouvait réellement condamner éternellement ces gens aux feux de l'enfer pour une seule "mauvaise pensée" ». Un Dieu d'amour, pensa-t-il, ne pouvait infliger pareil châtement. Dès lors il commence à se demander « si un système qui disait une telle chose n'était

pas sérieusement déficient».

Au terme de 45 ans de prêtrise, dont vingt dans l'épiscopat, Mgr Robinson réalise qu'une Église «infaillible» ne va guère avouer une erreur, si béante soit-elle, de crainte que d'autres «vérités éternelles» ne soient ébranlées. Jusqu'où peut-on aller avant de dire «stop»? Voilà peut-être pourquoi, à son avis, les Églises chrétiennes sont lentes à bouger.

Une morale «naturelle»

Cet ancien évêque auxiliaire de Sydney est convaincu de l'importance de l'autorité doctrinale dans l'Église, et il reste favorable à la papauté. Toutefois, surtout en matière de sexualité, il n'accepte pas que Rome ait accordé aussi peu de considération à l'expérience de millions de catholiques et au jugement moral de tous ces croyants.

Les conceptions de la sexualité à travers les âges et les cultures sont peut-être contestables. Mais la diversité en matière de fidélité, de contraception, d'orientation sexuelle sont des faits que l'on ne saurait ignorer. Le catholicisme y oppose une morale «naturelle» et des obligations dont on cherche en vain des preuves dans les sciences et surtout dans les sources bibliques et la tradition où l'Église puise son autorité.

Mgr Robinson constate, en effet, avec plusieurs auteurs, que l'on ne trouve ni dans les évangiles ni dans la tradition chrétienne une morale sexuelle aussi précise, détaillée et rigoriste que celle que l'Église en est venue à affirmer. Par contre, l'expérience millénaire de l'humanité contredit l'idée que la sexualité vise la seule procréation et l'union du couple géniteur.

Au lieu de voir en ce domaine la volonté manifeste de Dieu, alors qu'aucune preuve solide n'est citée à l'appui des prescriptions ainsi imposées aux croyants, n'est-il pas devenu nécessaire d'entreprendre, demande Mgr Robinson, une «étude sérieuse, honnête et impartiale» de l'apport de la tradition à cet égard.?

Entre le rigorisme moral imposé aux catholiques et l'opinion selon laquelle «tout est permis», l'auteur souhaite la reconnaissance d'une éthi-

que de la sexualité qui soit fondée, non sur l'obéissance à un code, mais sur le respect des personnes. Ainsi, note-t-il, l'amour qui amène deux personnes à s'engager l'une avec l'autre rend chacune vulnérable. N'y a-t-il pas une injustice à blesser son conjoint en ayant une liaison avec un tiers? Ou encore à envahir une union déjà établie? N'y a-t-il pas lieu aussi de distinguer le rapport avec une personne mariée et avec une autre qui ne l'est pas?.

La sexualité humaine est turbulente, et toutes les sociétés ont voulu l'endiguer d'une façon ou d'une autre. Mais appartient-il à une religion fondée sur l'amour d'imposer un code immuable alors que la Bible comme le message que l'on prête à Jésus invitent d'abord et avant tout à une démarche vers de plus en plus de liberté et de sens des responsabilités?

En matière de croyance comme de morale, Mgr Robinson estime qu'il faudrait s'en tenir à l'antique philosophie selon laquelle seules les vérités essentielles doivent être obligatoires. «Dans les choses nécessaires, l'unité; dans les choses incertaines, la liberté; en toutes choses, la charité.» Le fameux adage (attribué à St-Augustin) redeviendra-t-il d'actualité?

Mais pour discerner l'essentiel de l'accessoire, dégager l'authentique message évangélique des idées qui l'ont parasité, et retrouver une religion qui soit pertinente à l'ère actuelle, encore faut-il pouvoir débattre de la doctrine et de la tradition, surtout là où elles en sont venues à emprisonner la pensée et à empêcher des changements devenus nécessaires.

Remise en question nécessaire

Cette tâche exige, selon Mgr Robinson, une remise en question de l'infailibilité pontificale et du pouvoir absolu que la papauté s'est octroyé au fil des siècles. Aujourd'hui retraité, l'homme s'y est aussi employé, proposant tout un rééquilibrage des pouvoirs entre Rome, les évêques et l'ensemble des membres de l'Église.

Est-il le seul évêque à contester le régime qui prévaut dans l'Église catholique? Le dernier grand concile catholique a remis en lumière le rôle universel des évêques. Leurs représentants se réunissent périodiquement en

synode à Rome. Mais le Vatican, constate Mgr Robinson, y contôle l'ordre du jour et le vote. Or, les évêques « ne se rebellent pas, écrit-il, et ne protestent pas » Ce n'est pas sans appréhension que l'auteur aborde la question.

«Je n'ai pas encore rencontré d'évêque, écrit-il, qui ne critique pas d'une manière ou d'une autre la façon dont les choses se passent au Vatican, et l'insatisfaction est répandue quant au synode.» Pourquoi n'usent-ils pas de leur «pouvoir collectif»?

La réponse n'est pas facile, estime Mgr Robinson. D'après lui, cette attitude tient à un mélange de « loyauté, d'amour et de peur ». Les évêques prêtent un serment de fidélité au pape, Il leur serait inconcevable de se dissocier du « socle » de l'unité catholique. L'appareil du Vatican rend difficile aussi l'expression d'une divergence. Et un affrontement entre un groupe d'évêques et le Vatican causerait, pense-t-on, un grand tort à l'église.

Pourtant, constate Mgr Robinson, cette Église-là exclut en pratique ses simples fidèles. Au lieu d'être un modèle pour la participation et la contribution des membres à la vie et aux décisions de l'institution, elle retarde quand on la compare aux sociétés démocratiques qui se répandent. Toute la pompe liturgique confirme, à son avis, ce caractère désuet.

En Australie, Benoit XVI a invité les grandes confessions à lutter contre la violence. Or, l'autoritarisme catholique n'en est-il pas une forme non négligeable? Le pape a aussi invité les jeunes à se faire artisans du «renouveau» dont le monde a besoin. Quand donc, songeront certains, l'Église va-t-elle démontrer chez elle que le renouveau est possible?

LES COMMUNICATIONS DANS LE RÉSEAU DES FORUMS ANDRÉ-NAUD

En juin 2006 paraissait une brochure ou une revue intitulée *Le Forum André Naud* (74 pages) dont le sujet principal faisait miroiter un projet... suite à une « Lettre ouverte de 19 prêtres aux évêques du Québec ». Hélène Bournival et Claude Lefebvre en étaient les artisans, armés de ciseaux, de colle et d'une photocopieuse. En septembre 2008 paraît le numéro 9 de cette brochure ou revue appelée maintenant Bulletin du Forum André-Naud.

Hélène et Claude transmettront le flambeau à un nouveau comité de rédaction formé présentement de Jean Baudouin (St-Jérôme) et de Robert Hotte (Trois-Rivières/Nicolet).

Récemment a été créé le site Internet du Réseau des Forums André-Naud (www.forum-andre-naud.qc.ca) dont l'administrateur principal est Michel Bourgault (Joliette) appuyé par un adjoint, Raymond Anctil (Trois-Rivières/Nicolet).

Il nous faudra donc ajuster ces deux moyens de communication pour éviter le travail en parallèle et le double emploi : la version papier a ses fonctions, la version Net a les siennes. Il nous faudra donc une politique de communications que l'équipe nationale du Réseau rédigera pour la présenter à la prochaine assemblée générale le 21 octobre 2008 à La maison de la Madone.

Vous avez des idées là-dessus? Acheminez-les au Forum. Nous en avons et les vôtres enrichiront notre réflexion.

André Gadbois (exécutif de l'équipe nationale)

Fiche d'inscription

RÉSEAU DES FORUMS ANDRÉ-NAUD

- Membre: (50\$) Tout membre de l'Église engagé dans l'activité pastorale

Fonction et lieu: _____

- Sympathisant (50\$) = abonnement inclus

- Abonné à l'information (25\$)

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

_____ C.P. _____

Courriel _____

Téléphone _____

Signature _____

P. S. Faire le chèque au nom du Forum André-Naud
1015 St-Donat # 3
Montréal
H1L 5J6

Courriel: forum.andre.naud@sympatico.ca

contributions financières

Les membres contribuent

* par un montant de 50.00\$ pour la première année et de 25.00\$ (ou plus si désiré) pour les années subséquentes

cette contribution vaut pour la période qui inclut une assemblée générale annuelle jusqu'à la veille de l'A.G.A. suivante. (Les membres inscrits après le 15 novembre 2006 ne devront payer une nouvelle contribution que la veille de l'A.G.A. de 2008)

* Par l'expression « la veille » on peut entendre les mois de septembre et octobre.

La contribution financière ne doit pas être un obstacle au membership. Les personnes qui donnent un excédent se trouvent à couvrir le manque à gagner si certains donnent moins.

Les sympathisants,

Il leur est demandé une contribution financière de 50.00\$ par année. Leur appui moral et financier vaut, comme pour les membres pour la période qui inclut une A.G.A. jusqu'à la veille de l'A.G.A. suivante.

L'abonnement à la brochure du Forum est l'achat d'un produit. Le coût est de 25.00\$ pour les publications d'une année. à partir de la date d'abonnement (ce qui représentera 4 ou 5 publications)

Faire le chèque au nom du FORUM ANDRÉ-NAUD.

Réseau
des Forums André-Naud

Courriel: forum.andre.naud@sympatico.ca

*Secrétariat actuel: 1015 St-Donat #3
Montréal Qc
H1L 5J6*